

Offre d'intérêt bonifié sur le Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC^{MD}

Modalités

Les **modalités** ci-dessous décrivent en détail comment obtenir de l'intérêt bonifié (l'« **Intérêt bonifié** ») sur les nouveaux soldes dans un Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC ou sur les dépôts dans un nouveau Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC.

Dispositions générales

1. L'offre de taux d'intérêt bonifié sur le Compte d'épargne Avantage fiscal CELI CIBC (**CEAF CELI**) (l'« **Offre** ») commence le 25 avril 2022 et prend fin le 31 mars 2023 (la « **Période de l'offre** »). L'Offre s'applique aux CEAF CELI admissibles seulement.

CEAF CELI admissibles

2. Si un CEAF CELI est ouvert **pendant** la Période de l'offre, il est admissible à de l'Intérêt bonifié sur le solde de clôture quotidien total à partir de la date à laquelle le CEAF CELI est ouvert pour la durée de la Période de l'offre.
3. Si un CEAF CELI a été ouvert **avant** la Période de l'offre, il est admissible à de l'Intérêt bonifié sur la portion du solde de clôture quotidien du compte qui excède le solde de clôture au 24 avril 2022 (le « **Nouveau solde** »).

Intérêt bonifié et intérêt ordinaire

4. L'Intérêt bonifié est calculé quotidiennement au taux d'intérêt bonifié courant :
 - a) sur le solde de clôture quotidien complet des CEAF CELI admissibles ouverts **pendant** la Période de l'offre; ou
 - b) sur le Nouveau solde quotidien des CEAF CELI admissibles ouverts **avant** la Période de l'offre.

L'Intérêt bonifié est versé mensuellement.

L'expression « intérêt promotionnel » peut servir à désigner l'Intérêt bonifié dans la tenue de compte (p. ex., sur CIBC en direct^{MD} ou aux guichets automatiques bancaires).

L'Intérêt ordinaire est calculé quotidiennement au taux courant sur le solde de clôture quotidien total et versé mensuellement.

Si le CEAF CELI est fermé au cours du mois, l'Intérêt bonifié ne sera pas versé du tout pour ce mois.

Après la Période de l'offre, le CEAF CELI continuera d'obtenir de l'Intérêt ordinaire au taux courant sur le solde de clôture quotidien total. Les taux d'Intérêt bonifié et ordinaire peuvent changer en tout temps et sans préavis. Pour connaître les taux d'intérêt bonifié et ordinaire courants, visitez le site cibc.com/francais ou renseignez-vous à n'importe quel centre bancaire CIBC.

Les taux d'Intérêt bonifié et taux d'Intérêt ordinaire sont des taux annuels.

Restrictions et autres modalités

5. Il incombe exclusivement au titulaire du CELI de connaître ses droits de cotisation à un CELI et de ne pas verser de cotisations excédentaires. Autrement, des pénalités fiscales pourraient s'appliquer.
6. L'Intérêt bonifié ne sera pas payé sur les fonds qui sont transférés à partir d'un CEAF CELI CIBC ou d'un CPG enregistré CIBC existant à un CEAF CELI nouveau ou existant.
7. La présente Offre ne peut être jumelée à aucune autre. La Banque CIBC peut, à sa seule discrétion, modifier les présentes modalités ou retirer cette Offre en tout temps et sans préavis. La Banque CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'Offre de tout client qui, de l'avis de la Banque CIBC, en abuse ou la trafique.

Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.